

Je regrette de ne pas avoir remarqué cela auparavant, mais voilà qui résume très bien ce que j'ai à dire.

Ceci termine les recommandations de 1948 qui, comme je l'ai déjà dit, sont la répétition de quelques-unes des précédentes qu'il est bon de souligner.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu les recommandations faites par le comité précédent et ce que le gouvernement a fait. Allons-nous discuter ces recommandations maintenant et voir comment elles ont été mises à exécution, au fur et à mesure que nous étudierons les différents articles de la Loi?

M. GIBSON: Je crois que c'est la manière dont nous accomplirons le plus de travail.

Adopté.

M. NOSEWORTHY: Le point principal devant le Comité, vendredi, était de savoir si nous devrions recevoir des représentants des Indiens, mais je crois que la proposition adoptée, ce jour-là, était à l'effet que nous devrions d'abord entendre le ministre, de même qu'un rapport de sa conférence avec les Indiens, et que la question de savoir si nous recevions des représentants indiens serait réservée jusqu'après l'exposé du ministre.

Est-ce votre intention de soulever cette question plus tard?

Le PRÉSIDENT: Voici la proposition: la question d'appeler des témoins indiens sera étudiée après que le Comité aura reçu le rapport de la conférence entre les Indiens, le ministre et les fonctionnaires du ministère, de même que les comptes rendus de sa conférence, s'ils sont disponibles.

La question d'entendre les Indiens est ouverte en tout temps. Si le Comité désire en faire venir quelques-uns, nous étudierons alors la question; mais je ne crois pas à propos de leur faire une promesse, s'ils sont amenés devant nous.

M. NOSEWORTHY: J'avais une requête spéciale devant le Comité, et je me demande si ce n'est pas l'occasion d'en disposer, alors que le ministre est présent.

Le PRÉSIDENT: Le ministre sera présent à chaque séance.

M. NOSEWORTHY: Je ne tiens pas à ce que la question soit réglée immédiatement...

Le PRÉSIDENT: S'il y a une clause dans la Loi au sujet de laquelle où nous pensons que les Indiens ou toute autre personne peuvent nous aider à en venir à une conclusion, nous étudierons alors la question.

M. NOSEWORTHY: Le seul point est celui-ci: les gens doivent être convoqués, et il faut leur donner le temps de se rendre ici.

Le PRÉSIDENT: Nous ne les assignerons pas pour un temps où nous savons qu'ils ne pourront pas se présenter.

M. CHARLTON: Je suis de l'avis de M. Noseworthy. Il a été parfaitement entendu, vendredi, que nous entendrions le ministre et le rapport de ses conférences avec les Indiens. Je crois que si nous nous écartons de cette méthode, ce sera à l'encontre de la proposition soumise vendredi.

M. WOOD: Je suis d'avis que si nous décidons maintenant de ne pas assigner les Indiens, et désirions plus tard les appeler, ce serait revenir sur notre décision antérieure.

M. NOSEWORTHY: Je dois vous dire, monsieur le président, que je me conformerai au désir du Comité, mais je n'ai pas l'intention d'en faire partie continuellement, s'il est décidé qu'aucun Indien ne sera appelé à s'y présenter. Ce ne serait pas juste pour eux.

Le PRÉSIDENT: Vous ne faisiez pas partie du Comité auparavant, monsieur Noseworthy. Nous avons entendu, comme vous le savez, nombre d'Indiens qui se sont présentés devant nous, et les comptes rendus sont à la disposition de quiconque veut les lire. Nous en avons entendu de partout.